JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-_740_/PRES promulguant la loi n° 025-2013/AN du 14 mai 2013 portant autorisation d'envoi au Mali d'un contingent burkinabè dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2013-096/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 02 août 2013 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°025-2013/AN du 30 juillet 2013 portant autorisation d'envoi au Mali d'un contingent burkinabè dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA);

DECRETE

ARTICLE 1: Est promulguée la loi n°025-2013/AN du 30 juillet 2013 portant

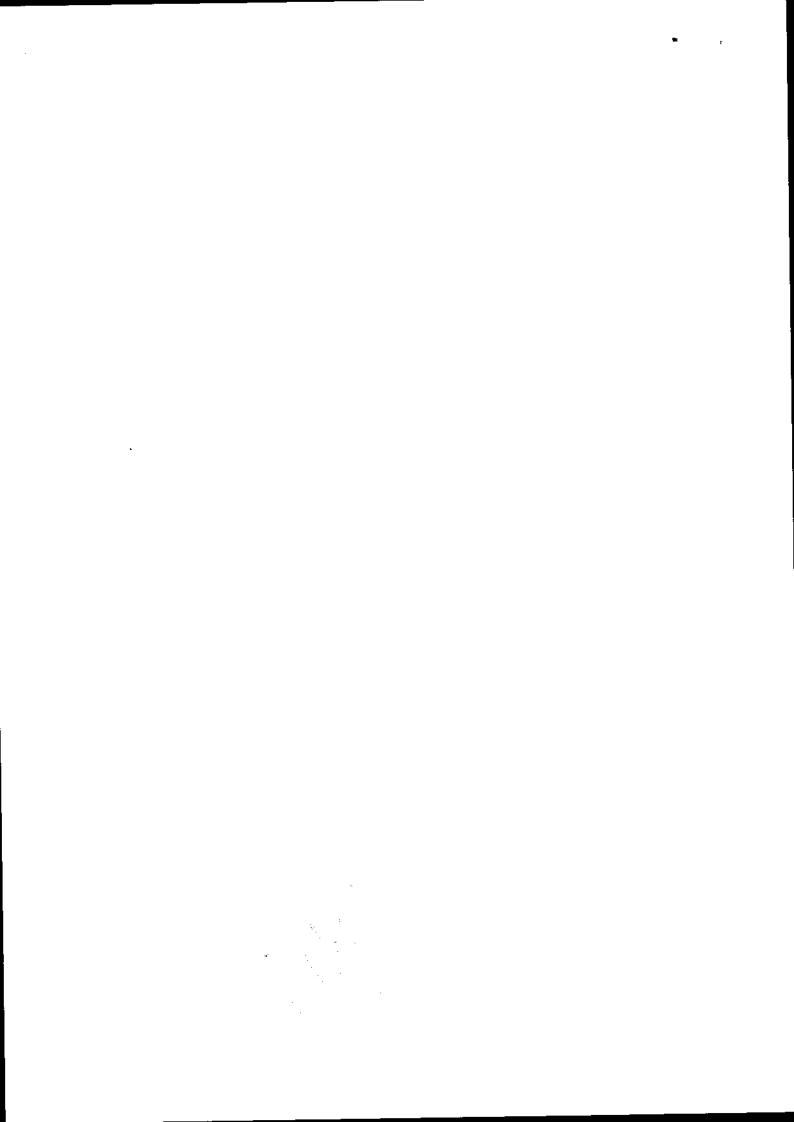
autorisation d'envoi au Mali d'un contingent burkinabè dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 septembre 2013

<u>COMPAORE</u>



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº <u>025-2013</u>/AN

PORTANT AUTORISATION D'ENVOI D'UN CONTINGENT BURKINABE AU MALI DANS LE CADRE DE LA MISSION MULTIDIMENTIONNELLE INTEGREE DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION AU MALI

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 30 juillet 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à envoyer au Mali un contingent militaire d'un effectif de neuf cent quatre vingt dix personnes, dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une durée initiale de douze mois.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 30 juillet 2013

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice président

<u>Kanidoua</u>

Le Secrétaire de séance

N'Goummion Bernard SOME